



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 avril 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal à 3,36 m de la ligne latérale ouest (droite), en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage n° 269-05, lequel exige une marge de recul latérale minimale équivalant à 7,43 m.

Identification du site concerné : Lot 2 619 422 du Cadastre du Québec  
61, rue de Portneuf

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2016.

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier